

Présentation

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

Suite de parcours et débouchés

Les titulaires du CAP AEPE peuvent envisager de poursuivre vers un diplôme professionnel d'Auxiliaire de Puériculture (entrée des Ecoles sur concours) ou d'Éducateur de Jeunes Enfants.

Ils peuvent aussi travailler comme Assistant Maternel, ATSEM ou ASEM, Agent d'animation auprès d'enfants.

Conditions d'admission et prérequis

- * Pour les candidats à l'apprentissage: être titulaire d'un CAP.
- * Pour les autres candidats: titulaire d'un CAP/BEP ou d'un BAC (Ministère de l'EN ou Ministère de l'Agriculture).
- * Avoir un projet professionnel validé dans le métier visé
- * Avoir une expérience professionnelle auprès des enfants en structure (stage, PMSMP, CDD,...)

Durée, modalité et délais d'accès

Le calendrier de formation prévoit environ **550 heures** sur 10 mois, à raison de 2 journées de formation par semaine.

La formation est accessible en alternance par le biais :

- * du Contrat de Professionnalisation,
- * du Contrat d'apprentissage (pour les 16 à 29 ans),
- * de la PRO A (ex Période de Professionnalisation),
- * des contrats PEC et autres contrats aidés,
- * pour les personnes déjà salariées ou certains demandeurs d'emploi il est possible d'avoir recours à la voie du CPF, du CPF de transition (ex CIF) ou du Plan de Formation de l'entreprise,
- * de financements publics (Services publics de l'Emploi, Région etc.) ou par les fonds propres de l'apprenant.

* Modalités de recrutement

- Examen du dossier de candidature, lettre de motivation CV, copie de diplôme, relevés de notes, CNI
- Entretien de motivation

Formation en milieu professionnel

* Les structures concernées :

- Les écoles maternelles ou accueil collectif de mineurs
- Établissements ou services d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, pouponnières, haltes garderies, les centres de loisirs sans hébergement, les centres de vacances
- A domicile : Assistant(e)s maternel(le)s ou MAM, domicile des parents
- Organismes de services à la personne

* Durée :

Il est nécessaire que le candidat ait une expérience minimale de 96 heures dans une structure accueillant des enfants de 0 à 3 ans et 96 heures dans une structure accueillant des enfants de 3 à 6 ans.

Pour le cas de formation non alternée (cas hors contrat en alternance...), la période de stages est d'au minimum 16 semaines au total.



Les objectifs et contenu

Le CAP AEPE est une certification professionnelle délivrée par l'Education Nationale. L'objectif est de le valider car ce dernier atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

EP1 Accompagner le développement du jeune enfant

T1 Connaître le contexte et la situation professionnelle :

- * Le cadre professionnel
 - Le cadre juridique et réglementaire
 - Les différents projets
- * Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant
 - Le développement de l'enfant
 - L'organisation du corps humain
- * Identifier les caractéristiques de l'environnement

T2 Adopter une posture professionnelle adaptée

- * Dimension éthique et déontologique
- * Dimension santé et sécurité eu travail
 - La prévention des risques
 - L'hygiène au travail
- * Évaluation, auto-évaluation et analyse de pratique

RC1 –RC2 :

- * Mise en œuvre des conditions favorables / Activités d'éveil

RC3 :

- * Réaliser les soins au quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

RC4 :

- * Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

EP2 Exercer son activité en accueil collectif

T3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

T4 : Coopérer et communiquer avec les autres acteurs

RS1 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

RS2 : Assurer la mise en état des matériels et des locaux

EP3 Exercer son activité en accueil individuel

T5 : Organiser son action

- * Elaborer un plan de travail et suivre l'état des stocks
- * Identifier les attentes des parents

RS4 : Assurer les opérations d'entretien

RS5 : Elaborer les repas

Prévention Sécurité Environnement

- * L'individu responsable de son capital santé,
- * L'individu responsable dans son environnement,
- * L'individu acteur de prévention dans son environnement professionnel .

L'équipe pédagogique

- ◆ Emmanuelle ROBLOT-MAIRE
- ◆ Patricia PAYET
- ◆ Marie-Andrée RIVIERE

Méthodes mobilisées

Formation en alternance et pédagogie active.

Modalités d'évaluation

Le CAP AEPE est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 compte tenu des coefficients de chaque épreuve ou sous-épreuve.

Nature des épreuves		Mode	Coeff	Durée
Domaine général : Les titulaires d'un CAP ou d'un titre ou diplôme de niveau 4 sont dispensés des épreuves EG 1 (français, Hist/Géo) et EG 2 (Math/Physique) EG3 (PSE) et EG4 (Education physique et sportive)				
Domaine professionnel :				
EP.1	Accompagner le développement du jeune enfant	Ponctuel oral	7	25 min
EP.2	Exercer son activité en accueil collectif	Ponctuel écrit	4	1h30
EP.3	Exercer son activité en accueil individuel	Ponctuel pratique et oral	4	Maximim 2h

Tarifs

Selon la grille France Compétence (prise en charge par l'OPCO de l'entreprise), autre cas nous contacter

* Accessibilité personnes handicapées:

Locaux accessibles aux PMR, autres handicaps, nous contacter pour étude de la mise en place des moyens de compensation.